

COMMUNIQUE

Visa de prospectus

FCPR INKADH

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 36-2020 du 24 septembre 2020

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 11 décembre 2020 au prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée **FCPR INKADH**

« **FCPR INKADH** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	FCPR INKADH
Siège social :	Immeuble Green Center, rue du Lac Constance, 1053 Les Berges du Lac Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du fonds :	50 000 000 dinars divisé en 50 000 parts d'un montant nominal de 1 000 DT
Date d'agrément :	24 septembre 2020
Promoteurs :	AMEN BANK et MAC PRIVATE MANAGEMENT
Gestionnaire :	MAC PRIVATE MANAGEMENT
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	MAC PRIVATE MANAGEMENT